[illegible] Pamart, 5, rue [illegible], sur la [illegible] publique [illegible]. Le fait était vrai, mais ce qui était faux c'était le nom du boucher auquel Duterte prétendit avoir vendu les porcs.

Confondu et, pressé de questions, il dut avouer : c'était à un boucher, M. [illegible], demeurant rue Vantroyen, à Lille, fils d'un conseiller municipal [illegible] de Lille, que les quatre porcs, le 10 juin, avaient été vendus. C'est un [illegible] de complaisance, car M. Bauche les revendait ailleurs.

Y a-t-il d'autres recéleurs? L'enquête, qui continue, va l'établir.

L'INTERROGATOIRE des INCULPÉS DURA TRENTE HEURES

Dès de leur affaire, les deux policiers, après avoir contrôlé comptabilité, service d'octroi, etc..., et être demeurés huit jours dans l'étoile pour se mettre au courant des affaires, commencèrent à interroger Duterte, Petitpres et Vandecaveye, jeudi matin, à 8 heures, à Croix, et cet interrogatoire ne se termina que trente heures plus tard.

Vandecaveye et Petitpres maintinrent farouchement, reflétant lâchement la faute sur le chauffeur de la chlamotte et le comptable de l'abattoir, qui sont tous deux hors de tout soupçon.

Seul, Duterte a dû avouer qu'il avait bien vendu quatre porcs le 10 juin.

L'affaire a été confiée par M. Bornay, substitut, à M. le juge d'instruction Thibaut. Enfin des commissions rogatoires vont s'efforcer de rechercher de divers côtés si dans le monde des chevilleurs et des bouchers il n'en est pas qui aient aidé le trio à écouler les porcs des Halles.

CES VOLS RPPORTAIENT 18.000 FR. PAR MOIS

Si l'on veut bien considérer que le porc vaut entre 600 et 700 francs et que, pour le seul mois de mai, on a constaté un manquant réel de vingt-cinq porcs qui, invendus, auraient dû regagner l'usine, on voit donc que pour un seul mois, dix-huit mille francs ont pu être empochés par les trois inculpés. Il est probable que le manège durait depuis longtemps et si, comme beaucoup le pensent, le trio opérait de cette façon depuis plusieurs années, aidé par le fait que la comptabilité « matières » était inexistante, il se pourrait que le préjudice causé atteignît près d'un million.

Mais il sera presque impossible de pousser les investigations au delà de l'année présente.

En tout cas, l'intéressant va être de connaître de quelles complicités Petitpres, Duterte et Vandecaveye avaient pu s'entourer, en dehors du boucher que l'on connaît, pour écouler les porcs qui, une fois sortis de la Maison Méhuys, n'y revenaient plus jamais.

La Chambre renvoie à la suite une série d'interpellations et discute le projet sur la viticulture

Paris, 30 juin. — La Chambre s'est occupée vendredi matin, de la fixation de la date de plusieurs interpellations.

En premier lieu vient celle de M. Alcide Delmont, sur les motifs d'ajournement de la conférence économique de la France et de ses colonies. Le Gouvernement demande le renvoi à la suite.

M. Alcide Delmont parle sur la date et demande si les membres du Gouvernement sont d'accord au sujet de l'ajournement.

MM. Pori et Guernut développent leurs interpellations sur les récentes opérations du Maroc.

M. Pori réclame la fin des opérations militaires. M. Guernut déclare que nous devons rester au Maroc, car nous y avons contracté des engagements. Nous devons protéger nos colons contre les razzias de certaines tribus. Cependant, il reproche à certains officiers de ne pas être pénétrés assez du sentiment de la force de la diplomatie.

M. Daladier, bien qu'ayant demandé le renvoi à la suite des interpellations, entend apporter des réponses précises en ce qui concerne le problème marocain. Il déclare que l'on fait là-bas une simple œuvre de pacification et, le plus souvent celle-ci a fait sans engagements.

Faut-il laisser piller les champs ou ravager les troupeaux des tribus soumises? Un autre but des opérations est de rétablir bientôt nos troupes d'occupation, car nous arrivons à l'époque des classes creuses, les classes de 200.000 hommes vont tomber à 130.000 hommes. Nous devons donc hâter la pacification du Maroc. Au Gabel Zago, le chiffre de nos pertes a été exagéré. Il faut déplorer la mort de 70 hommes, officiers, sous-officiers et soldats.

M. Daladier poursuit :

Le but de la politique française est de faire évoluer ces populations, souvent en désaccord, dans un cadre pacifique. C'est cette politique de pacification que le Gouvernement entend suivre avec ténacité.

Les interpellations sont renvoyées à la suite, ainsi que celles sur le transfert de l'école des mécaniciens de l'aéronautique de Bordeaux à Rochefort; de M. Nast sur le refus des Assurances sociales de rembourser des cotisations à une factrice assujettie par erreur à la loi; de M. Lagrange (Nord) sur les remèdes que compte apporter le Gouvernement au chômage des ouvriers verriers qui fabriquent des flacons; de M. Maupoil sur la mévente du chepvel français.

La séance est levée à midi 30.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Fernand Bouisson. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins.

Après diverses interventions, la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance. On adopte plusieurs projets, notamment celui relatif au retour du Sénat sur les loyers.

Séance levée à 18 h. 25. Séance demain matin et après-midi.

Les baux commerciaux au Sénat

Vendredi après-midi, le Sénat a tenu une séance, présidée par M. Jeanneney, [illegible] de M. Lamoureux, ministre du Travail, pour discuter en seconde lecture la proposition de loi ayant pour objet de permettre aux commerçants, industriels et artisans, d'introduire une clause de révision du prix de leur loyer, afin d'obtenir une réduction sur le prix des baux antérieurs au 1er juillet 1931.

Après diverses interventions, la suite de la discussion a été renvoyée à mardi.

La saisie des Associations catholiques de Londres est salée

Londres, 30 juin. — L'argent qui se trouvait dans les Caisses de toutes les associations et organisations catholiques de la ville, a été saisi.

La même mesure serait prise dans tout le Pays.

[illegible] juge d'instruction, a reçu [illegible] une lettre anonyme [illegible] il en déclare [illegible] dans l'affaire Prince. Cette affaire [illegible] dans le domaine de la justice [illegible]

Aujourd'hui, deux crimes commis à Roubaix vont être évoqués aux Assises du Nord

La session des assises du troisième trimestre qui s'ouvre au Palais de Justice de Douai, aujourd'hui samedi 1er juillet, sous la présidence de M. le conseiller Hugot, ne comporte pas moins de six affaires de meurtre, parricide, assassinat et coups mortels. Les deux premiers jours sont consacrés au jugement de deux affaires qui intéressent particulièrement Roubaix.

L'affaire de la rue Vaucanson

Rixe d'apaches, telle peut être qualifiée cette affaire que la police n'a pu tirer au clair qu'après de longues investigations, en raison de la mauvaise volonté que mirent les acteurs du drame à éclairer la justice.

Rappelons les faits : Le 11 mars dernier, le manœuvre Louis Zennevort, après de nombreuses libations, rentra chez lui rue Vaucanson en état d'ivresse ; il était accompagné d'un nommé Lotigier. Quelle ne fut pas la surprise des deux hommes de trouver dans la chambre d'autres camarades qui avaient festoyé avec eux durant une partie de la journée, les nommés Demeue et Gantiez, lesquels, après avoir enfoncé la porte, y étaient entrés et se trouvaient en compagnie d'Eugénie Gergouin, dite « Manon ».

Au cours de la discussion qui s'ensuivit, Demeue s'empara de la platine du poêle et en frappa Zennevort qui riposta à coups de couteau. Grièvement blessé, Demeue décéda trois semaines plus tard, après avoir inventé une invraisemblable histoire pour égarer les soupçons.

Finalement, l'enquête établit la vérité et Zennevort devra répondre du crime. Me Sorlin, du barreau de Lille, défendra l'accusé.

Le crime du Polonais Malota

Venu en France il y a environ dix ans, après avoir abandonné en Pologne sa femme et ses enfants, François Malota, âgé de 50 ans, se mit en ménage avec une de ses compatriotes, Hélène Sadowska, de vingt-trois ans plus jeune que lui. En octobre 1930, le couple vint habiter en garni à Roubaix, 279, Grande-Rue. Mais Hélène Sadowska qui, en réalité, travaillait pour nourrir son ami, persuada bientôt à celui-ci de retourner en Pologne. Elle lui remit même l'argent du voyage.

Cependant, Malota ne trouva pas davantage à s'employer dans son pays qu'en France et revint à pied à Roubaix. Ce fut pour y apprendre que Hélène Sadowska habitait avec un jeune Polonais, Fisz.

Malota résolut alors de la tuer et, le 4 février, après avoir bu une forte rasade d'alcool « pour se donner du courage », il se précipita sur elle après l'avoir guettée, un rasoir à la main. Il lui lacéra la face, la gorge et la poitrine, lui faisant en même temps, comme elle cherchait à se défendre, de multiples entailles aux mains. La victime réussit à s'échapper et à se réfugier chez Fisz. Mais Malota la rejoignit, la frappa à l'aide d'une pelle à charbon et la contraignit à revenir dans sa chambre, où il l'acheva. Il tenta ensuite vainement de se suicider en se tailladant la gorge.

Me Reinenthel, du barreau de Douai, défendra l'accusé.

M. l'avocat général Ledoux soutiendra l'accusation dans ces deux affaires.

LICENCE EN DROIT

Deuxième année

Sont admis à subir les épreuves orales :

LE MARDI 4 JUILLET à 14 h.: MM. Arnion, Barbier, Barrois, Bécu, Berton, Bieck, Cantels, Caron, Carous; Mlles Maries-Thérèse Alexandre, Ary, Christin.

LE MERCREDI 5 JUILLET, à 14 h.: MM. Couvret, Courouble, Couthier, Jean David, Deheve, Delachapelle, Delaeter, Deramecourt, Dhaminecourt; Mlles Odette Alexandre, Couchet, Derégnaucourt.

LE JEUDI 6 JUILLET, à 14 h.: MM. Dhondt, Do, Dumont, Dupont, Duquesne, Durieux, Durrée, Dussart, Cauquet, Flayelle, Fumery; Mlle Damélier.

LE VENDREDI 7 JUILLET, à 14 h.: MM. Gedenne, Gosselin, Grare, Hazebrouck, Henrette, Herbaux, Houdart, Labalette, Labry, Lavaut, Le Bègue des Germiny; Mlle Lebeau.

LE LUNDI 10 JUILLET, à 14 h.: MM. Leborgne, Charles Le Gentil, Lenelind, Loyez, Lubrez, Mabrier, Malfait, Mellac, Mignon, André Singer; Mlles Lobert, Leroy.

LE MARDI 11 JUILLET, à 14 h.: MM. Pantalacci, Paquet, Paris, Paul, Petot, Piérard, Poette, Prudhommeaux, Rabouille, Rivière; Mlle Robin.

LE MERCREDI 12 JUILLET, à 14 h.: MM. Robert Le Gentil, Roulland, Sanson, Soyez, Taillez, Tiévant, Paul Singer, Vandecasteele, Vandenbussche, Vis. Mlle Salomé.

Troisième année

Sont admis à subir les épreuves orales :

LE MARDI 4 JUILLET à 14 h. **ET LE MERCREDI 5** à 14 h.: Mme Boques; Mlles Bouquet, Cuvelier; MM. Barbet, Delannoy, Houdart, Lejeux, Lepetit, Mory, Quambre, Verva, Ch. Didion, Guyot, Wiart.

LE MERCREDI 5 JUILLET A 8 h. 30 ET LE JEUDI 6 A 8 h. 30: MM. Bateman, Bocq, Crempelandt, Dupas, Godart, Jacquemart, Laloette, Wable, Chatelain, Robert, Spriet; Mlles Loberch, Delleux.

LE JEUDI 6 JUILLET A 14 h. ET LE VENDREDI 7 A 14 h.: MM. Chapel, Delobel, Durieux, Favre, Hillebrant, Lemaire, Lesimple, Mahieu, Fix, Thellier, Wery.

LE VENDREDI 7 JUILLET A 8 h. 30 ET LE SAMEDI 8 A 8 h. 30 : MM. Boutemy, Crabbe, Cuvelier, Francis Dubly, Chenal, Deschamps, Desrumeaux, Fontaire.

LE LUNDI 10 JUILLET A 14 h. ET LE MARDI 11 A 14 h.: MM. Regnaut, Ludevici, Letthé, Petit, Rembry, Roux, Sentucq, Schlexer, Dufay, Valenzi ; Mlle Cordonnier.

LE MARDI 11 JUILLET A 8 h. 30 ET LE MERCREDI 12 A 8 h. 30 : MM. Beurrier, Cerlier, Cuisiner, Debeurme, Douay, Doutriaux, Durein, Fichaux, Fouemanoir, Hocq, Kervern, Lanthiez, Lebègue.

LE MERCREDI 12 JUILLET A 14 h. ET LE JEUDI 13 A 14 h. : MM. Déruelle, Ghienne, Robart, Cabanne, Gamby, Léonard, Recoules.

Résultats du concours général entre les Collèges libres du Nord et du Pas-de-Calais

Apologétique (27 concurrents). — 3e accessit Pierre Martin, N.-D. des Victoires, Roubaix (M. Boisne).

Philosophie (43 concurrents). — 2e ex-æquo : Prudence Lebègue, J. d'Arc Bosch, (M. Boisne); 1er accessit: M. Y. Delecourt (M. Lavenant); 2e Lionel Bodu, N.-D. Victoires; 4e Gérard Doumont, Marcq (M. Havet); 6e Thérèse Chardon; 9e Geneviève de St-Martin, Fréponcas (Sœur Marie-François).

Mathématiques (17 concurrents). — 2e accessit, Jean Turpin, Marcq (M. Menet); 3e Bernard Bocbert, St-Jean Douai.

Rétorique française (30 concurrents). — 3e accessit Henri Pollet, N.-D. Victoires Roubaix (M. Laforgu); 5e Emile Duforest, id.

Physique et chimie (16 concurrents). — 3e prix, Jean Turpin, Marcq (MM. Declercq et Delgatte); 5e accessit, René Labbens, Roubaix (M. Wateaux).

Premier (48 concurrents). — 3e prix, Henri Mullier, Roubaix (M. Clarisse); 1er accessit, Roger Cassens, id.; Fernand Vermersch, Marcq (M. Demortier); 5e Marcelle Isaac, J. d'Arc, Roubaix (Mlle Lebeau.

Grec (27 concurrents). — 1er prix, Roger Carous, Roubaix (M. Clarisse).

Seconde (49 concurrents). — 3e accessit Roger Duquesne, B.C. Tourcoing (M. Moyart); 5e Jacques Vital, Marcq (M. Dolétroz); 7e Joseph Dupuy, Roubaix (M. Grivel).

Les contribuables du Nord et les nouveaux impôts

Le Comité d'action de la Fédération départementale des Contribuables du Nord, réuni à Lille, a pris connaissance de l'ordre reçu du Comité National d'Entente Economique, auquel s'est rallié la Fédération Nationale des Groupements et Syndicats de Contribuables. Il s'agit pour les contribuables d'adresser leurs feuilles d'impôts de 1933, après en avoir pris copie, aux parlementaires de leur région.

Une démarche sera faite auprès de la Fédération départementale des Groupements commerciaux du Nord pour obtenir l'unité d'action de ces groupements avec ceux des contribuables en ce qui concerne l'application de l'ordre dont nous parlons plus haut.

Le Comité d'action a reçu ensuite une délégation des contribuables de Wattrelos pour les impôts de patente, cote mobilière, etc..., qui sont en augmentation de 54 % sur 1932. Cette délégation était porteuse d'une pétition signée de huit cents contribuables, tous commerçants faisant étalage, adressée au préfet du Nord. La Fédération des Contribuables a décidé d'appuyer les revendications des contribuables de Wattrelos.

Avis important aux cyclistes et aux automobilistes

Le ministre de l'Intérieur rappelle qu'aux termes du décret du 10 janvier 1933, à dater du 1er juillet prochain:

1° Les cyclistes doivent munir leurs machines d'un feu rouge à l'arrière.

2° Les automobilistes doivent munir leurs voitures:

D'un dispositif d'éclairage code;

D'un dispositif rendant lisible à vingt-cinq mètres, par temps clair, le numéro d'immatriculation inscrit sur la plaque arrière;

D'un miroir rétroviseur;

D'un appareil indicateur de changement de direction lorsque leurs automobiles ont plus de deux mètres de largeur.

LES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

Médaille d'honneur des œuvres sociales décernée aux personnes qui à titres divers ont rendu d'éminents services soit à la mutualité, soit à l'assistance, soit à la prévoyance, soit aux œuvres sociales. Médaille de bronze: M. Colon, à Roubaix.

Médaille d'honneur de la Société libre d'instruction et éducation populaires (section d'enseignement de la Société d'encouragement au bien) aux personnes qui à des titres divers ont rendu des services à la littérature et à la cause de l'enseignement populaire. Médaille d'argent: M. Barenne, à Tourcoing.

"JAMAIS ! JAMAIS !..."

—o—

« Olivier, livide à présent, allait donner libre cours à sa nature orgueilleuse et rebelle quand Frédérique, qui n'avait pu résister à l'envie d'écouter l'entretien qui allait décider de sa vie, se glissa doucement dans le cabinet de travail.

— Papa, dit-elle, nous nous aimons!... Ses beaux yeux effleurèrent confiants Olivier et le marquis.

— De mieux en mieux ! éclata M. de Malgane. Toi, ma fille ! Ma fille à ce valet, jamais ! jamais !

Olivier serra les poings et Frédérique craignit qu'il ne se laissât aller à quelque déplorable violence de langage ; elle lui prit la main et lui recommanda le calme... »

Jamais ! a dit le marquis de Malgane.

Quel homme peut dire : jamais ! Et le père de Frédérique tiendra-t-il ce serment ?

Dans le joli, alerte et tendre roman qu'elle a écrit pour les lecteurs du

JOURNAL DE ROUBAIX

Le Trésor de l'Émigré

dont nous commencerons la publication demain

Dimanche 2 juillet

GILBERTE SOURY

apporte, avec son aimable talent, la réponse à cette question qui intrigue déjà nos lecteurs.

Les voyages d'amitié des catholiques français

Nous avons déjà annoncé le voyage organisé cette année par les Voyages d'amitié des Catholiques français en Pologne. Voici quelques précisions sur ce voyage :

Départ de Paris le 8 août 1933, vers 9 h. du matin. Retour à Paris le 22 du même mois, vers 8 h. du soir.

Itinéraire: Prague (arrêt), Katowice, Zakopane (dans les Tatry, centre de tourisme), Krakow, les mines de sel de Wieliczka, Czestchova, le grand pèlerinage polonais, où le groupe se trouvera le jour de la fête principale, le 15 août; Varsovie, la capitale; Torun, qui fête cette année le 700me anniversaire de sa fondation; enfin Poznan. Retour direct par Berlin (sans arrêt) et Cologne.

Le prix: 2me classe, 2.312 fr. (étudiants, 1.815 fr.); 3me classe, 1.930 fr. (étudiants, 1.528 fr.).

Au reste, pour tous renseignements, s'adresser aux Wagons-Lits, 40, rue de l'Arcade, Paris (VIIIe) ou dans les bureaux de la compagnie.

Dernière Heure

Le problème monétaire tel qu'il est vu par le président Roosevelt

Campo Bello Island (Canada). — M. Roosevelt a fait connaître qu'il considérait la stabilisation temporaire des monnaies comme un problème bancaire plutôt que gouvernemental et par conséquent en dehors du domaine immédiat de la Conférence.

On interprète les déclarations indirectes de M. Roosevelt comme mettant fin définitivement aux controverses sur la stabilisation du point de vue des Etats-Unis jusqu'à ce que la Conférence économique parvienne à d'autres résultats.

Un wagon déraillé près de Saint-Brieuc

Saint-Brieuc, 30 juin. — Un wagon d'un train du réseau des chemins de fer des Côtes-du-Nord, a déraillé sur une aiguille à la station de Cesson, près de Saint-Brieuc, puis s'est couché sur le ballast. Les quinze personnes qui se trouvaient dans la voiture ont été blessées ou contusionnées.

Dernières nouvelles sportives

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

L'Allemand Altenberger est mis hors de course

Le coureur Altenberger qui fait partie de l'équipe allemande des as a été mis hors de course et pénalisé de 100 fr. d'amende pour s'être accroché à une voiture au cours de la montée du Ballon d'Alsace.

Fayolle est blessé

Au cours de la 4me étape le coureur Fayolle a fait une chute et s'est blessé. Il a pu néanmoins continuer et s'est classé à Belfort. Après l'arrivée il a été conduit à l'hôpital pour se faire panser. Malgré ses contusions il prendra le départ samedi matin pour la 5me étape.

TENNIS

LES TOURNOIS DE WIMBLEDON

Londres, 30 juin. — Stefen (E.-U.) bat Lée (G.-B.) 5-7, 2-6, 7-5, 6-3 ; Menzel (Tchéc.) bat Lyttleton Rogers (Irl.) 6-1, 6-1, 12-10 ; Bousus et Gentien (France) battent Collins et Dearman (G.-B.) 6-2, 6-1, 6-2; Mlle Sigart et Miss Scriven battent Miss Horn et Miss von Pflugner 6-3, 10-8 ; Mme Henrotin et Mlle Rosembert battent Miss Moon et Miss Crichton 9-7, 6-4 ; Mme Mathieu et Miss Ryan battent Mme Holcroft Watson et Miss Harvey 6-2, 6-2 ; Bousus et Mlle Rosembert battent Saborwood et Mme Mellor 6-2, 6-6; Borotra et Brugnon battent Spence et Tuckey 6-4, 6-3, 6-3.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 30 juin.

Importations, 14.538; Américain, baisse 4; Brésilien, baisse 4; Egyptien, baisse 1-3.

	New-York		New-York		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Disp....	10.15	10.15	—.—	—.—	10.00	10.03
Juin....	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet..	10.01	9.99	—.—	—.—	9.93	9.93
Août....	10.02	10.01	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept....	10.20	10.19	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	10.30	10.28	—.—	—.—	10.27	10.23
Nov.....	10.37	10.35	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc.....	10.46	10.43	—.—	—.—	10.42	10.37
Janvier	10.53	10.51	—.—	—.—	10.49	10.44
Février	10.59	10.57	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars...	10.66	10.64	—.—	—.—	10.62	10.58
Avril...	10.74	10.72	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai.....	10.82	10.81	—.—	—.—	10.78	10.72

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 8.000; aux ports du Golfe, 19.000 aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000; France et Continent, 24.000; Japon et Chine, nulles.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 81.03; sur Bruxelles, 241.80; Esc. hors banque, 0 1/2 à 0 9/16; prêts à court terme, 0 1-2.

New-York : Sur Paris, 4.94 1/2; Câbles transf. et Londres, 4.27 1/2; sur Bruxelles, 17.65.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 85c; A terme : Sur juillet, 145; septembre, 147; octobre, 151 ; décembre, 154; janvier, 155; mars, 159 ; mai, 164. — Ventes, 22.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 30 juin. — L'incertitude de la situation intérieure comme de la situation extérieure a déterminé aujourd'hui une grande réserve de la part de la spéculation. Jusque vers la fin de la séance, le marché a manifesté peu d'activité, mais au cours des dernières transactions, l'orientation a changé et une vague d'achats a entraîné une plus value de plusieurs points pour un grand nombre de valeurs. Les transactions ont porté sur 3.670.000 titres. Dès l'ouverture, la lourdeur qui s'était manifestée la veille se maintient et l'orientation à la baisse marquée par les cours des bliés et du coton constitue un facteur d'incertitude durant toute la matinée. La cote fléchit ensuite irrégulièrement mais les pertes sont de peu d'importance. La Drug Incorporated abandonne 3 points sur le projet qui recommande de désunoncer cette compagnie et de rétablir ses 5 principales branches comme compagnies indépendantes.

Dans l'après-midi le marché est calme. Ensuite quelques prises de bénéfices interviennent, mais les valeurs de tête n'enregistrent pour la plupart que d'étroites fluctuations. Cependant quelques valeurs de spécialités se relèvent de 1 à 4 points. De forts achats se produisent en fin de séance et la clôture est ferme.

LE RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE CHASSE

Comme on le sait, le délai de validité des permis de chasse est toujours d'un an, mais ce délai a invariablement pour point de départ le 1er juillet qui a précédé la délivrance des permis.

Il s'ensuit que les permis généraux (16 francs) et départementaux (44 fr.) délivrés depuis le 1er juillet 1932 seront tous périmés à partir du 1er juillet 1933, quelle que soit la date de leur délivrance.

Les chasseurs sont invités à présenter leur demande de permis dès maintenant, dans leurs mairies respectives, en y annexant autant que possible leur ancien permis et à ne pas attendre la semaine qui précédera immédiatement l'ouverture de la chasse pour remplir cette formalité.

Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, il sera exigé de tout étranger désireux d'obtenir un permis de chasse, la présentation de sa carte d'identité ou du récépissé en tenant lieu.

— Le colonel baron du Teil, commandeur de la Légion d'honneur, s'est éteint dans sa 80e année, en son domicile, à Paris, 16, avenue Bosquet. Le colonel était président de la Société Hippique Française depuis 23 ans, vice-président de l'Académie d'Agriculture et conseiller général de Saône-et-Loire.

— A Brunswick, un millier des sections spéciales nationales socialistes, a été tué par des communistes au moment où il perquisitionnait à leur domicile. La circulation a été immédiatement arrêtée dans tout le quartier et trente personnes soupçonnées d'avoir tiré ont été appréhendées.

— De Fort de France : Alain Gerbault est parti hier matin vers Colon.

— M. René Doumergue a demandé à interpeller le président du Conseil sur l'attitude que compte prendre le gouvernement français à l'égard de la Conférence de Londres dans le but de protéger les monnaies fidèles à l'étalon-or contre les attaques des monnaies malsaines.

La Loterie de la Presse

Une fois de plus, les gros lots sont bien placés

C'est presque une tradition que les gros lots de la loterie de la Presse aillent à des ouvriers ou à des gens de condition modeste particulièrement méritants.

Cette fois encore, la fortune, à qui on reproche si souvent d'être aveugle, a bien choisi. C'est un ouvrier agricole, père de famille nombreuse, qui reçoit le premier lot; c'est un verrier d'Arques, qui reçoit le prix de 10.000 fr.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cet heureux partage qui rendra plus populaire encore, s'il est possible, la loterie de l'Association professionnelle des journalistes du Nord.

Un ouvrier agricole de Calonne-sur-la-Lys, père de six enfants, gagne 50.000 francs

L'heureux bénéficiaire du prix de 50.000 francs est M. Henri Mannechez, ouvrier agricole, demeurant à Calonne-sur-la-Lys.

M. Henri Mannechez l'heureux gagnant des 50.000 francs

Il est père de six enfants, dont deux seulement travaillent.

Bien qu'il soit très content de recevoir cette petite fortune, M. Mannechez estime que pour aider ses fils dans le choix d'une situation, il lui faudra encore trimer.

Ouvrier des champs depuis sa première communion, après avoir été orphelin de mère depuis l'âge de 6 ans, il est resté un très humble terrien. Très amateur de loteries, ce que sa femme lui reprochait parfois, M. Mannechez participait à tous les tirages.

Il y a trois semaines, il demanda au vendeur de billets de lui donner « le bon ». Le vendeur lui promit satisfaction. Il ne croyait certainement pas si bien dire.

Le lot de 10.000 francs est gagné par un conseiller municipal d'Arques

Le troisième lot (10.000 fr.) a été gagné par M. Alexandre Pupre, verrier aux Etablissements Edart, demeurant route de Cauroumarais, à Arques, et conseiller municipal de cette ville.

M. Pupre, qui est père de famille, jouit à Arques de l'estime de ses concitoyens.

Un Croisien gagne 5.000 francs

La chance a favorisé un habitant de Croix, M. Joseph Duquenne, contremaître chez M. Sellier, fabricant à Roubaix, demeurant rue Saint-Paul, 21, qui possède

(Ph. J. de Rx.)

M. Joseph Duquenne, de Croix qui a gagné 5.000 francs

le numéro 3.861 de la série 85 de la tombola de la Presse. Un portefeuille de 5.000 francs échoit ainsi à M. Duquenne.

Le billet avait été acheté voici huit jours dans un débit de tabacs par le gendre de M. Duquenne, M. Deschamps, qui habite chez lui. M. Deschamps l'avait offert à M. Duquenne. L'heureux gagnant s'est réjoui, en famille, de la chance qui lui a souri.

Les autres gagnants

M. Philibert Isaert, manœuvre, demeurant rue de Douai, à Lens, possesseur du billet 4.496 série 135, gagne un voyage à Nice et sur la Côte-d'Azur. M. Isaert est un grand mutilé de guerre.

Mme Depienne, épicière à Nomain, gagne un poste de T.S.F.; M. Nicolas Hardy, cité des Brebis, à Mazingarbe, une cuisinière; Mlle Louise Duick, rue Jeanne d'Arc, à Billy-Montigny, un bureau.

LE DRAME DE BERTRY

Nous avons relaté hier, dans quelles conditions l'ancien gendarme Emile Petit, fut grièvement blessé par son beau-frère, M. Hutin, alors qu'il voulait s'introduire chez celui-ci au cours de la nuit et qu'il le menaçait de mort.

Le Parquet de Cambrai a confronté hier les deux hommes et a remis en liberté M. Hutin.

L'état de l'ancien gendarme, qui a les yeux brûlés par la décharge de la carabine de son beau-frère, est stationnaire.

UN AVION MILITAIRE CAPOTE A BOUCHAIN

Le pilote est contusionné

M. Napoléon Trinet, 23 ans, de Barlon, pilote militaire de réserve, qui prenait part à un concours à La Brayelle, près de Douai, s'est trompé de route et a voulu atterrir à Bouchain. Mais le terrain choisi était trop petit et l'avion capota.

M. Trinet n'a que des contusions au nez et aux lèvres.

UN MOTOCYCLISTE DÉRAPE ET SE BLESSE GRIÈVEMENT A CAUDRY

Une motocyclette conduite par M. Félix Penrée, 30 ans, briquetier, à Ligny-en-Cambrésis, a dérapé dans un virage, au carrefour des routes de Caudry et de Clary.

Le conducteur de la machine a été projeté dans une pâture. Il souffre de lésions internes et son état est grave.

Roubaix

Aujourd'hui, samedi 1er juillet :

Aujourd'hui saint Martial ; **demain**, Visitation de Notre-Dame.

Soleil : Lever, 4 h. 52 ; coucher 20 h. 36.

Lune : Premier quartier du 30 ; pleine lune le 7.

Bulletin météorologique pour la journée du 1er (Région Nord) : Ciel demi-couvert, brumeux le matin ; vent du secteur Nord-Ouest faible ou modéré ; maximum de température en légère hausse sur celui de la veille.

Caisse d'Epargne : Ouverte de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 41, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire Pierre de Roubaix, 90, rue des Longues-Haies ; à 14 h., consultation pour adultes.

Bains Municipaux : Piscine : Messieurs, de 9 à 12 h. et de 15 h. à 19 h. 30; Baignoires: aux mêmes heures.

Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles : de 8 à 12 h. et de 14 à 21 h.

Braderie de l'Epeule : De 10 à 18 h.

Fête de l'Union des Commerçants du Centre : A 19 h., place de la Liberté, concert par l'Harmonie du Moulin ; à 20 h. Grand'Place, concert par l'Harmonie Mutuelle de Croix.

LES FÊTES DU CENTRE S'OUVRIRONT CE SOIR SAMEDI

C'est aujourd'hui, samedi, 1er juillet, que débuteront les grandes fêtes du Centre par un défilé publicitaire à 18 h., dans les rues du Centre, accompagné par la fanfare de trompettes « La Renaissance » de Croix, l'Harmonie des Accordéonistes Roubaisiens et l'Harmonie du Moulin. Cette société donnera à 19 h., un concert place de la Liberté.

A 20 h., l'Harmonie de l'Escadron de Flandre, après un court défilé dans les rues du Centre, donnera un concert artistique sur le podium de la Grand'Place, sous la direction de son chef très apprécié, M. Duffet.

Nous donnons les programmes de ces deux concerts à la rubrique « Spectacles ».

Après cette audition, l'Escadron sonnera la retraite et défilera aux accents de « La Madelon ».

Beau prélude de la fête magnifique qui se prépare pour demain dimanche, dont les principales attractions seront la venue de la Commune libre de Saint-Quentin, groupe superbe d'aspect et merveilleux d'entrain, la course de garçons de café, le concours de ballonnets, les divers concerts déjà annoncés et le soir les ballets du Petit Monde Artistique de Roubaix et des Volendammers, suivis du feu d'artifice.

Ajoutons que la nouvelle décoration des rues du Centre est d'un aspect féerique et mérite une visite; ces guirlandes d'oriflammes aux tons chatoyants sont du plus heureux effet. Une fois de plus les commerçants du Centre ont bien fait les choses; félicitons-les sans omettre le réalisateur, M. Achille Devianne-Duquesnoy.

La course des garçons de café dans le Centre

Cette course aura lieu demain, dimanche 2 juillet, à 9 h. 30, dans les rues du Centre; les concurrents devront se présenter au contrôle de départ rue du Maréchal-Foch, à 8 h. 45, en tenue avec leurs plateaux et leurs 6 demis vides. L'itinéraire sera le suivant : Rues du Maréchal-Foch, des Fabricants, du Bois, du Général-Sarrail, Grand'Place, rue Pierre-Motte, boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grand'Rue jusqu'à la rue Léon-Alart et retour jusqu'à la Grand'Place, contour St-Martin. Arrivée extrémité de la rue du Curé.

Rappelons que les verres ne peuvent être reversés.

Les prix seront: 200 fr. en espèces au premier; 100 fr. au second, et divers lots en nature.

Les inscriptions peuvent être remises chez M. Willem, 14, contour St-Martin.

La braderie de lundi

Rappelons enfin, que le lundi 3 juillet se déroulera dans le Centre la grande braderie annuelle qui obtient chaque année un si grand succès et qui voit affluer dans nos rues une foule énorme. Les commerçants du Centre feront une fois de plus des sacrifices afin que les chercheurs d'occasions trouvent tout ce qu'ils désirent.

A l'occasion de la Braderie, la Maison DE RUYCK, 128, Grande-Rue, Roubaix, soldera disques à saphir, 5 fr.; à aiguille, 8 fr. Phonos, accordéons, jazz et tous instruments de musique avec 40 0/0 remise. 22148d

MEG, Couturier en vogue de **Paris**, (8, rue Halévy, Opéra), solde toute sa collection d'été de robes imprimées, ensembles, manteaux, blouses sport, valeur 500 à 1.000 fr., pour 250 et 500 fr. ! La vente se fera chez **Madame Delachapelle-Ayrault, COUTURE**, 18, rue du Collège, à Roubaix, à l'occasion de la Braderie du Centre et **pour trois jours seulement**. 22136

LE CLOU DE LA BRADERIE sera le Clou de Paris, laqué couleur, avec votre initiale, offert par **Corysa-Salomé**, 19, rue Pierre-Motte, au prix de 10 fr. Braderie du 1er au 6 juillet, prix sensationnels sur nombreux articles. 22142d

Il y aurait dix mille postes de T.S.F. à Roubaix

Régulièrement, tout au moins, la déclaration des postes de radiophonie s'est terminée hier vendredi. Bien que, sans nul doute, il y aura encore des retardataires...

C'est le service du télégraphe qui s'occupe de ce nouvel impôt et cette charge supplémentaire qui tombe sur nos braves télégraphistes n'est pas sans causer dans leurs services quelque perturbation.

Une nuée de déclarations encombre les bureaux et l'on est encore loin de les avoir toutes contrôlées. On ignore donc encore exactement le nombre de postes en usage à Roubaix, mais l'on croit que ce nombre ne sera guère inférieur à 10.000.

Halte Flipo. Voir dernière page réclame. d

Un cycliste est renversé par une auto et sérieusement blessé

Un accident s'est produit au début de la soirée d'hier vendredi,